



Déclaration liminaire de la FCPE du Loiret au CDEN du 17 avril 2020

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN*

La pandémie du COVID 19 a fait prendre conscience à de nombreuses personnes de l'importance d'avoir des services publics forts et efficaces. Ce sont eux la colonne vertébrale de l'organisation de notre société. Et, à l'heure où la fin du confinement n'est pas clairement définie et où la reprise progressive des cours a été fixée au 11 mai, la FCPE du Loiret tient à souligner l'implication remarquable des enseignants, des équipes de l'inspection académique et des services du département pour avoir permis la réussite de la continuité pédagogique, dans la plupart des cas, et d'avoir relevé un défi aussi important.

Cependant, nous ne pouvons approuver la gestion actuelle qui est faite pour les jeunes isolés étrangers scolarisés, qu'ils soient mineurs ou majeurs. Leurs accès à la continuité pédagogique n'est pas satisfaisante. Nous considérons, qu'à ce jour ils constituent, avec les enfants en situation de handicap, les oubliés de la continuité pédagogique, malgré les initiatives exceptionnelles d'inventivité de certains enseignants pour leur permettre d'accéder à ce qui leur est proposé. Comment suivre les cours et assurer la continuité pédagogique lorsque l'on ne dispose au mieux que d'un smartphone et pas ou peu de connexion internet ? Qu'on ne dispose d'aucun moyen pour imprimer les cours ni d'un lieu propice à l'apprentissage lorsqu'on loge dans un hôtel ? Pour remédier en grande partie à ces problèmes, la FCPE du Loiret souhaite que tous les collèges et les lycées dont dépendent ces élèves fassent en sorte de les répertorier et d'acheminer à chacun-e un ordinateur portable et, si nécessaire, une carte internet, sur son lieu de vie. Cela doit se faire en ayant pris soin, bien sûr, d'en informer l'ASE pour les mineurs - et majeurs encore pris en charge (celles et ceux qui viennent d'avoir 18 ans au cours de cette année scolaire) - ou bien les associations gestionnaires d'hébergement pour tous les autres majeurs.

Le Conseil Départemental a précisé qu'il existe un référent par lieu d'accueil pour ce public. Cela concerne évidemment les mineurs ou majeurs encore pris en charge jusqu'au 31 août. Nous espérons que ce dispositif permettra de ne laisser aucun de ces élèves à la marge. Mais pour tous les autres majeurs, ce sont trois associations différentes qui gèrent leurs hébergements et sont censées faire un suivi éducatif. La FCPE du Loiret souhaite savoir quels sont les référents « continuité pédagogique » de ces lieux d'hébergement. Et demande une attention particulière sur les conditions de vie et d'études à l'ancien Formule 1

de la Chapelle St Mesmin, géré par l'association La Rose des Vents. Ce lieu héberge des familles avec enfants et des jeunes entassés souvent à 2 par chambre, sans cuisine, 2 micro-ondes à disposition pour tout le site, sans frigo pour conserver la nourriture, douches et wc collectifs et pour finir, une connexion internet qui s'est fait attendre mais, une fois arrivée, ne fonctionne quasiment jamais.

Plus globalement, la FCPE du Loiret souhaite savoir comment les relations entre les référents et les services de l'Education Nationale ont été, ou bien seront, mis en place et avoir une présentation précise de la situation de ces jeunes isolés.

Toujours pour ces jeunes, nous demandons également, puisque le confinement les sépare de leurs établissements scolaires, que soient vues très rapidement par les lycées, au cas par cas, les demandes d'orientation pour tou-te-s celles et ceux qui se trouvent en fin de CAP ou fin de Bac Pro cette année et qui n'auraient pas encore rempli leur « fiche navette ». Afin qu'elles-ils puissent faire des vœux pour septembre prochain. Leur inscription scolaire étant la seule certitude d'obtenir de la préfecture un renouvellement de leur titre de séjour mention « étudiant ».

En outre, comme l'a souligné M. Blanquer, nous n'imaginons pas que tout puisse reprendre comme avant. Si une première leçon peut être tirée de la situation actuelle, c'est l'indéniable nécessité d'anticiper et de réagir avec le plus de réactivité et d'efficacité possible.

A ce titre, il faut prévoir un temps nécessaire à leur retour pour que nos enfants puissent exprimer leurs émotions et ressentis sur leur situation individuelle ou sur la situation collective. La FCPE du Loiret demande donc que les points suivants soient déjà pris en compte :

- acter le gel de toute fermeture de classe et le renfort des moyens pour réduire les effectifs par classe ;
- renforcer les moyens d'accompagnement en personnels éducatifs, sociaux, sanitaires et médicaux avec notamment la mise en place d'écoute psychologique dès à présent ;
- utiliser les fonds sociaux des établissements au maximum pour venir en aide aux familles en difficulté dans cette période exceptionnelle. Il sera intolérable que ces fonds ne soient pas utilisés et restitués, comme nous le constatons malheureusement, de manière régulière dans certains établissements ;
- avoir l'assurance que Parcoursup a pu être validé par l'ensemble des lycéens concernés sans aucune exception afin qu'aucun ne soit laissé au bord de la route ;
- appliquer les directives ministérielles et de la rectrice dans l'ensemble des établissements du Loiret, sans aucune exception, et sans que les fonctionnaires de l'Education Nationale prennent, localement, la décision de ne pas les suivre.

De manière à anticiper également la sortie de confinement, la FCPE du Loiret souhaite disposer aussi rapidement que possible d'une évaluation factuelle et précise du décrochage scolaire avec une précision claire des moyens utilisés pour obtenir cette évaluation.

M Blanquer a déclaré que la notion d'assiduité sera prise en considération au niveau de l'orientation et de l'obtention des diplômes. Comme souvent avec les discours du ministre, cette notion d'assiduité est floue. Quels seront ses critères de mesure ?

A travers cette notion d'assiduité, la FCPE ne permettra pas le retour de l'ancienne note de vie de classe que nous avons déjà condamnée par le passé. Il appartient donc à l'institution de clarifier cette notion.

Par ailleurs, le 10 avril, M. Blanquer est revenu sur l'évaluation pendant le confinement, mentionnant que les enseignants pouvaient évaluer les élèves de tous les niveaux mais que les notes ne pourraient être prises en compte pour les niveaux sanctionnés par un examen final - 3ème, première, terminale. Nous rappelons, comme nous l'avons fait auprès de la rectrice qui a diffusé cette information, que seule une évaluation formative est possible pendant cette période de confinement, et ceci dans un souci d'équité.

L'école doit contribuer à la prospérité des sociétés, à l'élimination des discriminations de toutes sortes. « L'éducation est plus qu'un métier, c'est une mission, qui consiste à aider chaque personne à reconnaître ce qu'elle a d'irremplaçable et d'unique, afin qu'elle grandisse et s'épanouisse. » C'est avec cela en tête que l'école doit redevenir ce service public fondamental, pilier de notre société au service de tous, au plus près de tous et au bénéfice de tous. C'est avec cet esprit et cette volonté que la FCPE du Loiret défendra l'école de demain que nous devons construire dès à présent.